



Pose ta main sur l'endroit de ton corps qui te fait mal

Abû 'Abdillah 'Uthmân ibn Abî Al-'Âş (qu'Allah l'agrée) relate qu'il s'est plaint au Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) d'un mal dont il souffrait. Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) lui a dit : « Pose ta main sur l'endroit de ton corps qui te fait mal et dis trois fois : " Au nom d'Allah ! " Ensuite, répète sept fois de suite : " Je me mets sous la protection de la puissance d'Allah et de Son pouvoir contre le mal dont je souffre et que je crains. " »

[Authentique] [Rapporté par Mâlik - Rapporté par Muslim]

Uthmân ibn Abî Al-'Âş (qu'Allah l'agrée) relate s'être plaint un jour au Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) d'un mal dont il souffrait. Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) lui dit alors : « Pose ta main sur l'endroit de ton corps qui te fait mal et dis trois fois : " Au nom d'Allah ! " Ensuite, répète sept fois de suite : " Je me mets sous la protection de la puissance d'Allah et de Son pouvoir contre le mal dont je souffre et que je crains. " Ce hadith prouve que ceci est une cause de guérison que l'individu doit mettre en pratique comme prescrit par le Prophète (sur lui la paix et le salut). C'est-à-dire : il doit dire trois fois : " Au nom d'Allah ! " Ensuite, il doit répéter sept fois de suite : " Je me mets sous la protection de la puissance d'Allah et de Son pouvoir contre le mal dont je souffre et que je crains. " La personne doit avoir la certitude et la conviction que cette invocation lui sera bénéfique et profitable. Dès lors, sa douleur s'apaisera grâce à la permission d'Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur. En effet, ceci est bien plus efficace que de véritables médicaments comme les cachets, les sirops, les piqûres, etc. car à ce moment-là, tu demandes protection auprès de Celui qui détient les royaumes des Cieux et de la Terre dans Sa Main et tout comme Il a fait descendre ce mal, Il est Celui qui t'en guérira. Quant à l'ordre du Prophète (sur lui la paix et le salut) de poser la main sur l'endroit d'où provient le mal, alors cela relève de l'enseignement et de la conduite à avoir lorsque le guérisseur pose sa main sur le malade et l'essuie avec. Ainsi, il n'est pas permis au guérisseur d'essuyer avec un morceau de fer, du sel ou tout autre chose, car ni le Prophète (sur lui la paix et le salut) ni ses Compagnons (qu'Allah les agrée) n'ont fait cela.

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY

